

ACTIVITES

Les jeudis de la chaussée

Ont regroupé 40 personnes pour le repas du 6 octobre, dans une ambiance chaleureuse et agréable. Nous avons depuis malheureusement déploré le décès de Mme Raymonde Renéaume qui nous a quittés début octobre. Bien qu'habitant sur la partie de Renoué située côté St Jean de Sauves, elle était assidue à toutes les festivités de La Chaussée, y compris les jeudis.

Gym douce

Toujours une bonne fréquentation assidue et sympathique, effectif en hausse.

Festivités de Noël

La journée de festivités de Noël aura lieu à La Chaussée le **samedi 20 décembre**

Au programme :

- A partir de **14h15**, après-midi récréatif, goûter, arrivée du **Père Noël** et distribution de cadeaux pour les enfants présents à la Salle des Fêtes.
- Vers **18h00**, **concert de Gospel** à l'église Notre Dame de La Chaussée par la chorale « The Gospel Swayers ». Priorité sera donnée aux habitants de La Chaussée jusqu'au 16 décembre. Ce concert sera gratuit, mais il sera prudent de réserver selon des modalités qui vous seront communiquées fin novembre.
- **19h30** Salle des fêtes, **soirée crêpes et vin chaud de Noël**.

Repas du 16 novembre

Attention: **clôture imminente** des inscriptions, la réservation auprès du traiteur doit se faire dans les jours qui suivent la distribution du présent journal.

Pour mémoire :

- gratuit pour les + de 65 ans habitant la Chaussée
- 23 euros pour les autres...
- 7 euros pour les enfants de moins de 12 ans

-----0000000-----



UN BRIN DE CHAUSSEE

Numéro 5 – novembre 2014

édité par nos soins

Le mot du Maire,

L'été des Indiens comme disent nos amis Acadiens se prolonge de manière fort agréable, ce qui compense quelque peu un printemps plutôt frais et maussade.

Octobre, le 19 exactement, a accueilli au village une famille acadienne qui recherchait depuis des années et des années les traces de ses ancêtres du nom de BRUN ou BRIN, celui-là même qui a donné le nom à la présente parution. Avec beaucoup d'émotion M. LEBRUN (le nom s'est transformé au fil des siècles) a enfin pu toucher et embrasser la plaque apposée dans notre église en mémoire de sa famille partie peupler le nouveau monde au 17^{ème} siècle.

Vous trouverez dans ce 5^{ème} numéro beaucoup d'informations ; c'est le but même que nous lui avons donné en avril dernier. Je sais que bon nombre d'entre vous attendent toujours impatiemment la nouvelle édition, certains même les gardent précieusement en archives. C'est tout à fait l'esprit que nous souhaitons donner, avec l'ensemble du Conseil Municipal, à cet organe d'information.

Je compléterai cet inventaire en organisant avec le Conseil Municipal, courant novembre, une réunion publique, pour vous informer de vive voix des dossiers en cours, des projets, et répondre à vos questions. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des modalités de cette réunion en temps utile.

D'ici là, je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro.

Bien cordialement
Alain LEGRAND

INFOS PRATIQUES

Cabine téléphonique

Dans sa séance du 19 septembre dernier, le conseil municipal a envisagé de faire déposer la cabine téléphonique située devant la mairie. En effet, son état de vétusté et l'absence d'utilisation et d'entretien depuis plusieurs années rend cette cabine inutile, sale et sans intérêt. Toutefois, avant de passer commande aux services d'Orange chargés de la gestion des cabines publiques, il nous a paru utile de solliciter l'avis des habitants. Les observations ou les oppositions motivées seront reçues par lettre adressée en mairie jusqu'au 16 novembre, dernier délai.

Production de vin

En application du Code Général des Impôts, votre production de vin doit être déclarée en mairie avant le 25 novembre.

Opération "nettoyons la nature"

Une bonne trentaine de personnes ont participé à l'opération "nettoyons la nature" organisée par la municipalité et sponsorisée par le magasin Leclerc de Loudun. La collecte a permis de ramasser une bonne benne de déchets divers. C'est un peu moins que l'an dernier mais c'est encore beaucoup trop.

Salle des fêtes

Une nouvelle procédure de location de la salle des fêtes municipale a été mise en place, les tarifs restent inchangés quant à présent. Renseignez-vous en mairie.

Travaux

Les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à l'église se terminent. Il a été nécessaire de couler des fondations sous le mur de la mairie qui se trouvait fragilisé par le décaissement, ce qui a entraîné un surcoût d'environ 10 000 euros par rapport aux prévisions.

Un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées va être créé devant la maison de l'Acadie, pour faciliter le cheminement vers l'église par le nouvel accès réservé à ces personnes.

Histoire....

La croix de pierre

Tous les habitants ont certainement entendu de parler de la croix de pierre, située en plein champs au sud-ouest de la commune.

Cette croix a été identifiée comme datant de la fin du 16^{ème} ou début du 17^{ème} siècle. A y regarder de près, on y voit sur la façade ouest un blason taillé dans la pierre, représentant un casque orné d'un lambrequin lacéré pour montrer que le combattant avait mené de difficiles batailles, ainsi que deux animaux qui pourraient être des lions, symboles de la toute-puissance.

Cette croix délimitait vraisemblablement les terres de la seigneurie implantée rue Martin Le Godelier qui, lui, et contrairement aux idées reçues, n'a jamais habité dans cette rue.

Documents administratifs

Prolongation de la carte nationale d'identité : la validité de la carte nationale d'identité est portée de 10 à 15 ans si ce document a été délivré entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. Aucune démarche particulière n'est nécessaire.

Permis de conduire : depuis le 1er septembre 2014, dès lors que le titulaire ne présente pas son permis de conduire pour toute demande de renouvellement, un timbre fiscal de 25 euros sera à joindre au dossier. (Sauf cas d'échange pour cause de détérioration). A ce droit de timbre s'ajoute, dans tous les cas, la taxe régionale Poitou-Charentes, (25 euros également) par chèque rédigé à l'ordre du régisseur de la Préfecture de la Vienne.

Inscriptions sur les listes électorales :

Comment s'inscrire ?

- soit à la mairie,
- soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans,
- soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire.

Vous pouvez également effectuer cette démarche par internet sur le site : mon-service-public.fr

Il vous faudra remplir un imprimé spécifique, présenter une pièce d'identité récente et un justificatif de domicile.

A 18 ans, si les formalités de recensement ont été accomplies, l'inscription est automatique.

Ces inscriptions doivent être effectuées avant le 31 décembre 2014 si vous souhaitez voter à partir du 1^{er} mars 2015 (délai légal de vérifications des listes électorales).

Nuisances sonores

Quelques nuisances sonores nous ont été signalées. Elles sont susceptibles d'entraîner des différends de voisinage inutiles. Que chacun fasse preuve de citoyenneté en respectant les heures de travaux de tronçonnage, de motoculture de plaisance ainsi qu'en veillant aux aboiements de chiens excessifs, de jour comme de nuit. Le respect de cette simple règle de bienséance doit pouvoir mettre fin aux nuisances sans qu'il soit nécessaire de rappeler à l'ordre les auteurs de troubles.

Forêt et sous-bois

Une forte recrudescence de gens aux mœurs particulières est actuellement constatée dans les sous-bois, en bordure de la RD 347. Nous vous demandons d'être très attentifs, de ne pas laisser vos enfants s'y promener seuls, et d'éviter aux femmes de s'y aventurer sans être accompagnées. Nous faisons le maximum en étroite collaboration avec la gendarmerie pour éradiquer ce problème qui a pris une ampleur considérable ces deux derniers mois. Une plainte a d'ailleurs été déposée par le maire au nom de la commune pour des faits d'exhibitionnisme et d'outrage public à la pudeur. Les poursuites sont en cours.